



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86Nombre de présents participant au vote : 57
Nombre de procurations : 21

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Catherine VICTOR	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Gérard HERRMANN	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Catherine GOZZI	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels****Direction générale des services et Cabinet**

- Direction de la communication – Chef de projets

Le poste de chef de projets au sein de la direction de la communication est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

- RSO et performance publique - Chargée de coordination et de communication

La collectivité s'est engagée à partir de 2023 dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO) interne et transverse à tous les services. Cette démarche met en cohérence le fonctionnement de l'administration de la collectivité avec le projet métropolitain et a pour cela conduit à la création de la cellule RSO et performance publique. Elle contribue à impulser et promouvoir la responsabilité sociale et notamment la transition climatique dans le fonctionnement des directions et services de la Métropole.

Ce projet baptisé mét'ODD permet ainsi de répondre aux nouveaux défis sociaux et environnementaux venus bouleverser ces dernières années les organisations, tout en inscrivant dans une démarche de transformation et d'amélioration continue le service rendu à l'utilisateur.

Dans ce cadre, la cellule conçoit et promeut de nombreux projets. Il est proposé la création d'un poste de chargé de coordination et de communication qui aura notamment pour mission d'impulser et coordonner la stratégie de communication de la démarche mét'ODD, de concevoir les outils de communication nécessaire et d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la cellule. Ce poste viendra conforter la cellule qui s'appuie aujourd'hui sur deux agentes qui y consacrent une partie de leur temps de travail, et un renfort dont la fonction serait alors pérennisée par cette création.

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Direction générale déléguée Ressources et services aux communes – Direction des ressources humaines - Chargé du pilotage de la masse salariale et des indicateurs sociaux

Les deux postes de Chargé du pilotage de la masse salariale et des indicateurs sociaux au sein de la direction des ressources humaines sont à pourvoir.

Par délibération du 29 septembre 2022, le conseil métropolitain a autorisé le recrutement d'agents en contrat de 3 ans sur certains types d'emplois de catégorie B sur lesquels les difficultés de recrutement sont récurrentes. L'ouverture de ces emplois à des contrats de 3 ans permet de renforcer leur attractivité pour des agents contractuels en l'absence de candidatures de fonctionnaires. La délibération visait des emplois sur lesquels les recrutements sont réguliers.

Toutefois, cela n'exclut pas que, sur d'autres emplois de catégorie B plus spécifiques, la collectivité ne parvienne pas à procéder à un recrutement ou cherche à stabiliser des contractuels, faute de candidature statutaire adaptée. Lorsqu'une telle situation se présente sur un emploi, l'éligibilité de celui-ci à un contrat de 3 ans permettrait à la fois de tenir compte des particularités de recrutement sur l'emploi et, le cas échéant, de sécuriser la situation de l'agent qui l'exerce. L'agent conserve sa vocation à devenir fonctionnaire dans le cadre de la réussite à un concours et peut alors bénéficier d'une préparation à cet effet.

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir au recrutement dans le cadre d'un contrat de 3 ans pris sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique les deux emplois de chargé.e du pilotage de la masse salariale et des indicateurs sociaux au sein de la direction ressources humaines.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il est prévu que les agents contractuels recrutés sur ces emplois pour les motifs exposés seront rémunérés sur la grille indiciaire correspondant à l'un des grades du cadre d'emplois de référence des rédacteurs territoriaux, en fonction de leur diplôme et de leur expérience.

La rémunération des personnes engagées comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent au grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Direction générale déléguée Attractivité et rayonnement – Direction du tourisme – Création d'un poste de chargé de mission tourisme

La métropole dijonnaise compte plus de 3 millions de touristes foulant ses rues chaque année.

Le développement de la métropole dijonnaise avec notamment ses aménagements urbains récents, son accès en modes doux, l'attractivité de ses filières d'excellence en agroalimentaire, santé et numérique et la dynamique en enseignement supérieur, positionne Dijon parmi les villes à taille humaine les plus attractives en France (selon l'édition 2023 du classement Arthur Loyd, 2e ville la plus attractive). Le Palais des congrès et des expositions ou encore le Zénith sont des grands équipements qui accueillent de nombreux événements. L'ouverture récente d'un Bureau des congrès accompagne la dynamique du tourisme d'affaires.

Dans l'objectif de renforcer les réseaux touristiques existants et d'attirer de nouveaux publics, la direction du Tourisme a engagé l'élaboration d'une stratégie métropolitaine de développement touristique.

Afin de mener ce projet, il est proposé la création d'un poste de chargé.e de mission tourisme qui aura notamment pour mission de participer au développement des projets touristiques du territoire, de contribuer à l'accompagnement des acteurs, opérateurs et investisseurs, et d'organiser l'interface entre Dijon Bourgogne Tourisme et Congrès et la Métropole.

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Direction générale déléguée Espace public et cadre de vie

- Direction des eaux et réseaux – Ingénieur chargé d'opérations réseaux et fluides

Le poste d'ingénieur chargé d'opérations réseaux et fluides au sein de la direction des eaux et réseaux est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

- Direction de l'exploitation - Création d'un poste d'ingénieur méthode

La direction de l'exploitation est composée de différents services amenés à articuler leurs interventions respectives sur les 23 communes de la Métropole (voirie, propreté, espaces verts, proximité, garage). Elle s'est récemment agrandie avec la création au 1er janvier 2024 d'un nouveau service Infrastructures routières et ouvrages d'art permettant d'accueillir les agents de l'Etat actuellement mis à disposition de l'EPCI suite au transfert des routes nationales sur son territoire (20 postes transférés).

Afin de planifier de manière optimisée l'activité de la direction compte-tenu de cette évolution et d'assurer une parfaite coordination entre ses différents services, il apparaît nécessaire de créer un poste d'ingénieur.e méthode rattaché directement au directeur. Il sera chargé d'organiser l'activité de court et moyen terme sur l'ensemble du territoire tout en garantissant la réactivité nécessaire pour le traitement des urgences.

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

- Direction gestion connectée de l'espace public - Responsable éclairage public, vidéoprotection et réseaux secs

Le poste de responsable éclairage public, vidéoprotection et réseaux secs au sein de la direction gestion connectée de l'espace public est à pourvoir.

Par délibération du 29 septembre 2022, le conseil métropolitain a autorisé le recrutement d'agents en contrat de 3 ans sur certains types d'emplois de catégorie B sur lesquels les difficultés de recrutement sont récurrentes. L'ouverture de ces emplois à des contrats de 3 ans permet de

renforcer leur attractivité pour des agents contractuels en l'absence de candidatures de fonctionnaires. La délibération visait des emplois sur lesquels les recrutements sont réguliers.

Toutefois, cela n'exclut pas que, sur d'autres emplois de catégorie B plus spécifiques, la collectivité ne parvienne pas à procéder à un recrutement ou cherche à stabiliser un agent contractuel, faute de candidature statutaire adaptée. Lorsqu'une telle situation se présente sur un emploi, l'éligibilité de celui-ci à un contrat de 3 ans permettrait à la fois de tenir compte des particularités de recrutement sur l'emploi et, le cas échéant, de sécuriser la situation de l'agent qui l'exerce. L'agent conserve sa vocation à devenir fonctionnaire dans le cadre de la réussite à un concours et peut alors bénéficier d'une préparation à cet effet.

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir au recrutement dans le cadre d'un contrat de 3 ans pris sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique l'emploi de responsable éclairage public, vidéoprotection et réseaux secs au sein de la direction Gestion connecté de l'espace public.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il est prévu que l'agent contractuel recruté sur cet emploi pour les motifs exposés sera rémunéré sur la grille indiciaire correspondant à l'un des grades du cadre d'emplois de référence des techniciens territoriaux, en fonction de son diplôme et de son expérience.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Direction générale déléguée Urbanisme et environnement

- Direction du droit des sols - Juriste chargé du suivi administratif et juridique

Le poste de juriste chargé du suivi administratif et juridique au sein de la direction du droit des sols est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

- Direction de l'habitat - Chef.fe de projet renouvellement urbain

Le poste de chef.fe de projet renouvellement urbain au sein de la direction de l'habitat est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

- Direction territoires et projets – Technicien d'études et de projets

Le poste de technicien d'études et de projets au sein de la direction territoires et projets est à pourvoir.

Par délibération du 29 septembre 2022, le conseil métropolitain a autorisé le recrutement d'agents en contrat de 3 ans sur certains types d'emplois de catégorie B sur lesquels les difficultés de recrutement sont récurrentes. L'ouverture de ces emplois à des contrats de 3 ans permet de renforcer leur attractivité pour des agents contractuels en l'absence de candidatures de fonctionnaires. La délibération visait des emplois sur lesquels les recrutements sont réguliers.

Toutefois, cela n'exclut pas que, sur d'autres emplois de catégorie B plus spécifiques, la collectivité ne parvienne pas à procéder à un recrutement ou cherche à stabiliser un agent contractuel, faute de candidature statutaire adaptée. Lorsqu'une telle situation se présente sur un emploi, l'éligibilité de celui-ci à un contrat de 3 ans permettrait à la fois de tenir compte des particularités de recrutement sur l'emploi et, le cas échéant, de sécuriser la situation de l'agent qui l'exerce. L'agent conserve sa vocation à devenir fonctionnaire dans le cadre de la réussite à un concours et peut alors bénéficier d'une préparation à cet effet.

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir au recrutement dans le cadre d'un contrat de 3 ans pris sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique l'emploi de technicien.ne d'études et de projets au sein de la direction territoires et projets.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il est prévu que l'agent contractuel recruté sur cet emploi pour les motifs exposés sera rémunéré sur la grille indiciaire correspondant à l'un des grades du cadre d'emplois de référence des techniciens territoriaux, en fonction de son diplôme et de son expérience.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer** les postes suivants à compter du 1er juillet 2024 :
 - A la direction générale des services, création d'un poste d'attaché territorial ouvert au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique,
 - A la direction du tourisme, création d'un poste d'attaché territorial.
 - A la direction de l'exploitation, création d'un poste d'ingénieur territorial ouvert au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique.
- **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 1er juillet 2024 et que leur rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport sur les postes suivants :
 - Chef de projets à la direction de la communication,
 - Chargé du pilotage de la masse salariale et des indicateurs sociaux à la direction des ressources humaines (deux postes),
 - Ingénieur chargé.e d'opérations réseaux et fluides à la direction des eaux et réseaux,
 - Responsable éclairage public, vidéoprotection et réseaux secs à la direction gestion connectée de l'espace public,
 - Juriste chargé du suivi administratif et juridique à la direction du droit des sols,
 - Chef de projet renouvellement urbain au sein de la direction de l'habitat,
 - Technicien d'études et de projets au sein de la direction territoires et projets.
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 78

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 21 PROCURATION(S)